



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



19044067

20 MARS 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0473.542.617

Dénomination

(en entier) : Thomson Reuters (Markets) S.A.

(en abrégé) :

Forme juridique : Société étrangère

Adresse complète du siège : Route de Thonon 153, 1245 Collonge-Bellerive, Suisse

Adresse de la succursale : Avenue Marnix 17, 1000 Bruxelles, Belgique

Objet de l'acte : Démission et nomination du représentant légal de la succursale

Extrait des décisions du Conseil d'administration prises le 9 janvier 2019.

- Le conseil d'administration accepte la démission de Madame Isabelle THOMAS en tant que représentant légal de la succursale belge avec effet le 1er janvier 2019. Tous les pouvoirs qui ont été attribués à Madame Isabelle THOMAS durant son mandat de représentant légal sont retirés avec effet le 1er janvier 2019.
- Le conseil d'administration décide de désigner Monsieur Ward LIEVENS résidant à Sportstraat 199, 9000 Gent, Belgique en tant que représentant légal de la succursale belge et ceci avec effet le 9 janvier 2019. En tant que représentant légal de la succursale belge, Monsieur Ward LIEVENS a une autorisation de signature individuelle et sera investi de tous les pouvoirs nécessaires à la gestion journalière de ladite succursale.
- Le représentant légal mentionné ci-dessus est autorisé à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exploitation de la succursale, y compris sans restriction:
 - La réalisation de toutes démarches, l'accomplissement de toutes formalités administratives, fiscales ou judiciaires et la signature de tous actes, documents et registres à cet effet;
 - La représentation de la succursale vis-à-vis de tous tiers et de toutes administrations, notamment des autorités nationales, provinciales et communales, fiscales et douanières, des services postaux, du registre du commerce, des sociétés de télécommunication et de tous autres services publics;
 - La conclusion de tous contrats avec des tiers et avec les administrations nécessaires ou utiles aux opérations de la succursale et la signature de tous contrats et tous engagements;
 - L'ouverture et l'exploitation, au nom de la succursale, de tous comptes bancaires et comptes de chèques postaux et la réception de tous montants dus à la succursale et le paiement des montants dus par elle ; la signature, l'acceptation, la négociation, l'endossement, la garantie et la réception de tous papiers négociables, chèques, effets, lettres de crédit et autres documents commerciaux;
 - La conclusion, la signature, le transfert ou la réalisation de tous contrats ou actes d'achat ou de vente, la souscription de toutes assurances, et en général, la conclusion, la signature, le transfert ou la résiliation de tous contrats ou actes nécessaires aux opérations courantes de la succursale;
 - La représentation de la succursale pour toutes actions en justice, la comparution, au nom de la succursale, devant tous tribunaux, arbitres ou juridictions administratives, tant en demandant qu'en défendant ou en une autre qualité, la défense et le dépôt de conclusions, la demande de jugements, leur exécution et leur acceptation, le renvoi devant la juridiction arbitrale, le règlement, l'acceptation, l'observation ou l'opposition à tous appels ou autres moyens de répartition légale.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



En outre, ledit représentant légal de la succursale belge peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes de son choix

Les pouvoirs de Monsieur Ward LIEVENS en qualité de représentant légal de la succursale resteront en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient révoqués par décision ultérieure du conseil d'administration de la société.

L'adresse de la succursale peut être modifiée par décision du représentant légal.

Pour extrait conforme,

Ward Lievens
Représentant légal

Déposé en même temps: Décisions du Conseil d'administration